

À Paris, on peut aussi stationner gratuitement !



Avec la carte «Véhicule basse émission», stationner son véhicule propre est gratuit.
Les conditions ? Être propriétaire d'un véhicule peu polluant comme un véhicule électrique et hydrogène, gaz naturel, hybride rechargeable... et obtenir une carte de stationnement basse émission.

ou à tarif préférentiel

Votre résidence principale est à Paris

La carte de stationnement résidentiel vous permet de bénéficier d'un tarif préférentiel à proximité de votre domicile : 1,50€ pour une journée et 9€ pour 7 jours consécutifs.

Son prix est de 45€ pour 1 an ou 90€ pour 3 ans. Les résidents parisiens non soumis à l'impôt sur le revenu sont exemptés du paiement de cette carte.

Pour les professionnels Les cartes de stationnement "PRO à Paris" répondent aux besoins spécifiques des professionnels "mobiles" ou "sédentaires".

Et la Ville vous aide à rouler propre



Que vous soyez un particulier ou un professionnel, vous pouvez bénéficier d'aides financières de la Ville pour l'achat d'un véhicule moins polluant. Retrouvez toutes les conditions et informations sur paris.fr



+ D'INFOS ET COMMANDES SUR PARIS.FR/STATIONNEMENT

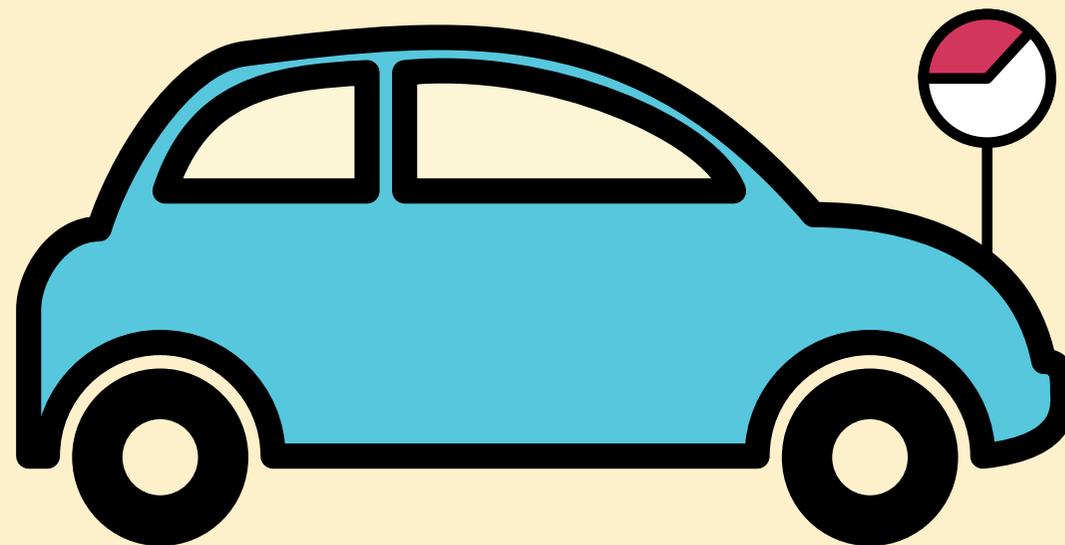


Stationnement payant à Paris*

**CE QUI CHANGE
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2018**

 **+ d'infos**

PARIS.FR/STATIONNEMENT



Stationnement payant : ce qui change

HIER



AMENDE PERÇUE
PAR L'ÉTAT

DEPUIS LE 01/01/2018



FPS PERÇU PAR LA VILLE POUR
FINANCER LA POLITIQUE MUNICIPALE
DE DÉPLACEMENTS

HIER



UN TICKET PRIS À L'HORODATEUR
À APOSER SUR LE PARE-BRISE
APRÈS PAIEMENT

DEPUIS LE 01/01/2018

AA - 123 - AA

SAISIE DU NUMÉRO D'IMMATRICULATION
DANS L'HORODATEUR OU P-MOBILE,
PUIS PAIEMENT.
LE TICKET N'EST PLUS OBLIGATOIRE

Fini l'amende, place au FPS Forfait Post-Stationnement

Si vous n'avez pas payé, ou pas suffisamment
pour la durée de votre stationnement, l'agent
de contrôle établit un FPS.

HIER



AMENDE PÉNALE

DEPUIS LE 01/01/2018



FPS EN ZONE CENTRALE
RAMENÉ À 35€ SI PAYÉ
DANS LES 4 JOURS SUR PARIS.FR



FPS EN ZONE PÉRIPHÉRIQUE
RAMENÉ À 24.5€ SI PAYÉ
DANS LES 4 JOURS SUR PARIS.FR

HIER



CONTRÔLE EFFECTUÉ
PAR LA PRÉFECTURE
DE POLICE

DEPUIS LE 01/01/2018



CONTRÔLE EFFECTUÉ
PAR DES AGENTS DE CONTRÔLE,
PRESTATAIRES DE LA VILLE

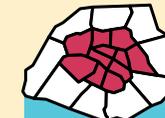
Un agent assermenté vérifie sur place si le
conducteur a suffisamment payé son stationnement :
il interroge la base de données des paiements
effectués par horodateur ou téléphone mobile, et
appose un Forfait de Post Stationnement (FPS)
en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement.

En cas de paiement insuffisant, la somme
préalablement payée est déduite du montant du FPS.
Exemple : vous avez payé 8€ pour stationner 2h
en zone centrale et avez été contrôlé au bout de 4h.
La somme que vous avez payée sera déduite du
FPS: 50€ - 8€, soit un FPS de 42€.

Ce qui ne change pas: le prix pour les 2 premières heures



DURÉE



DU 1^{ER} AU 11^E



DU 12^E AU 20^E



1h

4€

2,4€



2h

8€

4,8€



3h

16€

9,6€



4h

26€

16,8€



5h

38€

25,4€



6h

50€

35€

Dorénavant, vous pouvez stationner votre véhicule
sur un même emplacement jusqu'à 6h consécutives
(au lieu de 2h auparavant).

PENSEZ-Y... Au-delà de 2h, il est peut-être
plus avantageux de stationner en parking
public souterrain !

Les moyens de paiements

